



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 16 mars 2022 à 19 h
tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet
situé au 11111, rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent, mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle – district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Nicolas Dziasko, directeur de l'aménagement du territoire et du développement économique
Monsieur Hugues Chantal, directeur des travaux publics et génie

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

La mairesse, madame Anne St-Laurent, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h 9 Fin : 19 h 11

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyennes suivantes durant la séance :

- Madame Diane Blais

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2022
202203-107 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2022 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2022

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022 et de la séance ordinaire du 15 septembre 2021 à 19 h

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur les mouvements de personnel

5.2 Dépôt de l'attestation de réussite de formation en éthique et déontologie pour monsieur le conseiller Mario Bordeleau

5.3 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2019-04 Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues - 64 962,53 \$, taxes incluses

6.2 Mémoire appuyant le projet du Réseau électrique métropolitain de l'Est déposé à la Communauté métropolitaine de Montréal

6.3 Amendement de l'entente convenue avec MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C. concernant le projet 40NETZERO

6.4 Participation au projet de Concertation Montréal dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres

6.5 Entente entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant l'embauche de deux cadets-policiers durant l'été 2022

6.6 Nomination de madame Louise Chartrand, directrice générale, à titre de greffière adjointe

6.7 Nomination de monsieur Yan Major à titre de maire suppléant pour la période du 17 mars 2022 au 20 juillet 2022

6.8 Servitude de passage sur ou sous le domaine public de la Ville de Montréal-Est

6.9 Reconduction de la première année du contrat - Entretien des arbres TP 2021-06 A - Contrat pour les arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches)

6.10 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 444 418, 6 444 419 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 38 avenue Laurendeau

6.11 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 374 033 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11450 rue Notre-Dame

6.12 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11507 rue Notre-Dame

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005), afin de modifier les tarifs pour l'étude et la publication de demande de dérogation mineure et modifiant le règlement 717-1 – Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est pour abroger l'article 21 relatif aux frais exigibles

7.2 Dépôt du projet de règlement PR22-24 - Règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005), afin de modifier les tarifs pour l'étude et la publication de demande de dérogation mineure et modifiant le

- règlement 717-1 – Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est pour abroger l'article 21 relatif aux frais exigibles
- 7.3 Avis de motion - Adoption du règlement pour le projet 40NetZERO - Guide d'aménagement parc d'affaires 40NETZERO Montréal-Est
- 7.4 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin d'ajouter la classe d'usage C801 pour la zone I.04 conditionnel à l'obtention d'un certificat de conformité de l'agglomération relatif au schéma d'aménagement
- 7.5 Adoption - Premier projet - règlement PR22-25 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin d'autoriser spécifiquement l'usage C801 pour la zone I.04 conditionnel à l'obtention d'un certificat de conformité de l'agglomération relatif au schéma d'aménagement
- 7.6 Adoption - Second projet - règlement PR22-20 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les limites des zones C.05, I.11, I.12, I.13, I.23 et P.04 et de créer les zones I.26 et I.27
- 7.7 Adoption - Second projet - règlement PR22-22 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de changer les usages permis dans les zones C.02, C.03, C.06 et C.07
- 7.8 Adoption - Second projet - règlement PR22-23 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les règles relatives au stationnement
- 7.9 Adoption - Second projet - règlement PR22-27 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les règles d'implantation des poulaillers et leur enclos.
- 7.10 Adoption - règlement 58-2016-28 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05
- 7.11 Adoption - règlement 58-2016-29 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.04
- 7.12 Adoption - règlement 58-2016-30 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05 et de modifier diverses dispositions relatives aux bâtiments qui se trouvent dans la zone H.05 quant à leur hauteur maximale et au nombre de logements autorisé par bâtiment
- 7.13 Adoption - règlement 58-2016-31 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de retirer la classe d'usage H2 de la zone H.07
- 7.14 Adoption - règlement 58-2016-32 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin d'ajouter la classe d'usage H1 à la zone H.06 et d'y changer la hauteur permise pour les bâtiments et de diminuer le nombre de logements autorisés par bâtiment pour cette zone
- 7.15 Adoption - règlement 58-2016-33 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin d'ajouter la classe d'usage H1 et de modifier la hauteur permise des bâtiments ainsi que les marges pour la zone H.08
- 7.16 Adoption - règlement 58-2016-34 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.11
- 7.17 Adoption - règlement 58-2016-35 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de ne plus autoriser les usages C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 et C904 dans la zone C.04
- 7.18 Adoption - règlement 58-2016-36 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.14 et la marge arrière autorisée
- 7.19 Adoption - règlement 58-2016-37 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les marges latérales minimales pour la zone CV.02
- 7.20 Adoption - règlement 58-2016-38 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les marges arrières et latérales minimales pour la zone CV.03
- 7.21 Adoption - règlement 58-2016-39 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de créer la zone H.21 à partir de la zone H.04 et de modifier le nombre de logements autorisés pour la zone H.04
- 7.22 Adoption - règlement 58-2016-40 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement
- 7.23 Adoption - règlement 61-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats – afin de modifier les exigences pour un permis pour une remise ou un poulailler

- 7.24 Adoption - règlement 77-2018-5 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances – afin de modifier la liste des cadres administratifs
- 7.25 Adoption - règlement 82-2019-2 - Règlement modifiant le règlement 82-2019 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – avenue Broadway – afin de modifier les limites de la zone PIIA
- 7.26 Adoption - règlement 733-1-4 - Règlement modifiant le règlement 733-1 - Règlement concernant la bibliothèque de la Ville de Montréal-Est, afin d'abroger les frais de retard
- 7.27 Adoption - règlement RCA22-11013-I - Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - Règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) et ses amendements afin d'abroger les compensations pour retard

8. CONTRAT

- 8.1 Contrat de location d'écureur d'égout- Demande de prix TP 2022-04A - Location d'un camion écureur d'égout - 41 391 \$

9. PERSONNEL

- 9.1 Embauche d'un directeur des affaires juridiques et du greffe contractuel à durée déterminée
- 9.2 Restructuration organisationnelle

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 2 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour l'Ukraine

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021 À 19 h 4.1

202203-108

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022 et de la séance ordinaire du 15 septembre 2021 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL 5.1

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel.

DÉPÔT DE L'ATTESTATION DE RÉUSSITE DE FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO BORDELEAU 5.2

Le greffier dépose le l'attestation de réussite de la formation en éthique et déontologie pour

monsieur le conseiller Mario Bordeleau, et ce, conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c. E-15.1.0.1).

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.3

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 9 mars 2022.

RAPPORT DES SERVICES

6.

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2019-04 PLANAGE ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES BITUMINEUSES SUR DIVERSES RUES - 64 962,53 \$, TAXES INCLUSES

202203-109

6.1

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville dans le cadre du projet TPST-2019-04 Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Construction VIATEK toutes les sommes qui lui sont dues conformément au contrat adjudgé dans le cadre du projet TPST-2019-04 Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues - 64 962,53 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MÉMOIRE APPUYANT LE PROJET DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN DE L'EST DÉPOSÉ À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

202203-110

6.2

Considérant la position favorable de la Ville de Montréal-Est et du conseil municipal en lien avec le déploiement du REM de l'Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'entériner le mémoire déposé par la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le déploiement du Réseau électrique métropolitain de l'Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT DE L'ENTENTE CONVENUE AVEC MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C. CONCERNANT LE PROJET 40NETZERO

202203-111

6.3

Considérant que l'échéance du 31 mars 2022 ne peut être respectée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser le report de l'échéance de cette entente au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AU PROJET DE CONCERTATION MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2 MILLIARDS D'ARBRES

202203-112

6.4

Considérant la recommandation de Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la participation de la Ville au projet de Concertation Montréal dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST CONCERNANT L'EMBAUCHE DE DEUX CADETS-POLICIERS DURANT L'ÉTÉ 2022

202203-113

6.5

Considérant la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'autoriser la signature de l'entente entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est par madame Louise Chartrand, directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME LOUISE CHARTRAND, DIRECTRICE GÉNÉRALE, À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE

202203-114

6.6

Considérant qu'il y a lieu de désigner un greffier adjoint.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De désigner madame Louise Chartrand, directrice générale, à titre de greffière adjointe de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR YAN MAJOR À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 17 MARS 2022 AU 20 JUILLET 2022

202203-115

6.7

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la période du 17 mars 2022 au 20 juillet 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De nommer monsieur Yan Major à titre de maire suppléant pour la période du 17 mars 2022 au 20 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVITUDE DE PASSAGE SUR OU SOUS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202203-116

6.8

Considérant la demande de l'entreprise Parachem Chemicals inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser une servitude conformément aux conditions prévues au règlement 649 - Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la ville à l'entreprise Parachem Chemicals inc.

De mandater Me Véronique Lessard, notaire, pour préparer ledit acte de servitude.

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer l'acte de servitude au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONDUCTION DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU CONTRAT - ENTRETIEN DES ARBRES TP 2021-06 A - CONTRAT POUR LES ARBRES (ÉLAGAGE, ABATTAGE ET DÉCHIQUETAGE DE SOUCHES)

202203-117

6.9

Considérant que le contrat d'entretien des arbres TP 2021-06A - Contrat pour les arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) arrive à échéance le 30 avril 2022.

Considérant la possibilité de reconduire le contrat pour une année supplémentaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De reconduire le contrat d'entretien des arbres TP 2021-06A - Contrat pour les arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 pour un montant de 71 514,16 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 6 444 418, 6 444 419 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 38 AVENUE LAURENDEAU

202203-118

6.10

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 444 418, 6 444 419 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 38 avenue Laurendeau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 444 418, 6 444 419 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 38 avenue Laurendeau, soit de permettre les espaces de stationnement extérieurs pour la classe d'usage H4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE

LOT 6 374 033 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11450 RUE NOTRE-DAME

202203-119

6.11

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 374 033 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 450 rue Notre-Dame.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 374 033 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11450 rue Notre-Dame, soit de permettre les espaces de stationnement extérieurs pour la classe d'usage H4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 224 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11507 RUE NOTRE-DAME

202203-120

6.12

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 507 rue Notre-Dame.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De refuser la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11507 rue Notre-Dame, soit de permettre la construction de la terrasse malgré l'espace insuffisant entre la structure et les limites du terrain voisin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005), AFIN DE MODIFIER LES TARIFS POUR L'ÉTUDE ET LA PUBLICATION DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 717-1 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR ABROGER L'ARTICLE 21 RELATIF AUX FRAIS EXIGIBLES

202203-121

7.1

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005), afin de modifier les tarifs pour l'étude et la publication de demande de dérogation mineure et modifiant le règlement 717-1 – Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est pour abroger l'article 21 relatif aux frais exigibles.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-24 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005), AFIN DE MODIFIER LES TARIFS POUR L'ÉTUDE ET LA PUBLICATION DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 717-1 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR ABROGER L'ARTICLE 21 RELATIF AUX FRAIS EXIGIBLES

202203-122

7.2

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm dépose le projet de règlement PR22-24 - Règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005), afin de modifier les tarifs pour l'étude et la publication de demande de dérogation mineure et modifiant le règlement 717-1 – Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est pour abroger l'article 21 relatif aux frais exigibles.

AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR LE PROJET 40NETZERO - GUIDE D'AMÉNAGEMENT PARC D'AFFAIRES 40NETZERO MONTRÉAL-EST

202203-123

7.3

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement - Adoption du règlement pour le projet 40NetZERO - Guide des normes d'aménagement.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C801 POUR LA ZONE I.04 CONDITIONNELLEMENT À L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

202203-124

7.4

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin d'ajouter la classe d'usage C801 pour la zone I.04 conditionnel à l'obtention d'un certificat de conformité de l'agglomération relatif au schéma d'aménagement.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-25 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN D'AUTORISER SPÉCIFIQUEMENT L'USAGE C801 POUR LA ZONE I.04 CONDITIONNELLEMENT À L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

202203-125

7.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-25 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement sur le zonage* afin d'autoriser spécifiquement l'usage C801 pour la zone I.04 conditionnellement à l'obtention d'un certificat de conformité de l'agglomération relatif au schéma d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR22-20 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C.05, I.11, I.12, I.13, I.23 ET P.04 ET DE CRÉER LES ZONES I.26 ET I.27

202203-126

7.6

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR22-20 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les limites des zones C.05, I.11, I.12, I.13, I.23 ET P.04 et de créer les zones I.26 et I.27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR22-22 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE CHANGER LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES C.02, C.03, C.06 ET C.07

202203-127

7.7

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR22-22 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de changer les usages permis dans les zones C.02, C.03, C.06 et C.07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR22-23 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

202203-128

7.8

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR22-23 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage afin de modifier les règles relatives au stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR22-27 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES D'IMPLANTATION DES POULAILLERS ET LEUR ENCLOS

202203-129

7.9

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR22-27 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les règles d'implantation des poulaillers et leur enclos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-28 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.05

202203-130

7.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-28 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-29 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-

2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.04

202203-131

7.11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-29 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-30 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H.02, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS QUI SE TROUVENT DANS LA ZONE H.05 QUANT À LEUR HAUTEUR MAXIMALE ET AU NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉ PAR BÂTIMENT

202203-132

7.12

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-30 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les limites des zones H.02, H.03 et H.05 et de modifier diverses dispositions relatives aux bâtiments qui se trouvent dans la zone H.05 quant à leur hauteur maximale et au nombre de logements autorisé par bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-31 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE RETIRER LA CLASSE D'USAGE H2 DE LA ZONE H.07

202203-133

7.13

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-31 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de retirer la classe d'usage H2 de la zone H.07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-32 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H1 À LA ZONE H.06 ET D'Y CHANGER LA HAUTEUR PERMISE POUR LES BÂTIMENTS ET DE DIMINUER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS PAR BÂTIMENT POUR CETTE ZONE

202203-134

7.14

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-32 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin d'ajouter la classe d'usage H1 à la zone H.06 et d'y changer la hauteur permise pour les bâtiments et de diminuer le nombre de logements autorisés par bâtiment pour cette zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-33 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H1 ET DE MODIFIER LA HAUTEUR PERMISE DES BÂTIMENTS AINSI QUE LES MARGES POUR LA ZONE H.08

202203-135

7.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-33 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin d'ajouter la classe d'usage H1 et de modifier la hauteur permise des bâtiments ainsi que les marges pour la zone H.08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-34 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS POUR LA ZONE H.11

202203-136

7.16

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-34 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-35 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE NE PLUS AUTORISER LES USAGES C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 ET C904 DANS LA ZONE C.04

202203-137

7.17

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-35 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de ne plus autoriser les usages C117, C206, C302, C303, C304, C305, C306, C307, C308, C309, C901, C902, C903 et C904 dans la zone C.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-36 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS POUR LA ZONE H.14 ET LA MARGE ARRIÈRE AUTORISÉE

202203-138

7.18

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-36 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur

le zonage - afin de modifier le nombre de logements pour la zone H.14 et la marge arrière autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-37 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES MINIMALES POUR LA ZONE CV.02

202203-139

7.19

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-37 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les marges latérales minimales pour la zone CV.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-38 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES MARGES ARRIÈRE ET LATÉRALES MINIMALES POUR LA ZONE CV.03

202203-140

7.20

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-38 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les marges arrière et latérales minimales pour la zone CV.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-39 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE CRÉER LA ZONE H.21 À PARTIR DE LA ZONE H.04 ET DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LA ZONE H.04

202203-141

7.21

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-39 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de créer la zone H.21 à partir de la zone H.04 et de modifier le nombre de logements autorisés pour la zone H.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-40 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

202203-142

7.22

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-40 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage - afin de modifier les règles relatives au stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 61-2016-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – AFIN DE MODIFIER LES EXIGENCES POUR UN PERMIS POUR UNE REMISE OU UN POULAILLER

202203-143

7.23

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le règlement 61-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats – afin de modifier les exigences pour un permis pour une remise ou un poulailler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018-5 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES – AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS

202203-144

7.24

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018-5 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances – afin de modifier la liste des cadres administratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 82-2019-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 82-2019 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – AVENUE BROADWAY – AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE PIIA

202203-145

7.25

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 82-2019-2 - Règlement modifiant le règlement 82-2019 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – avenue Broadway – afin de modifier les limites de la zone PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 733-1-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 733-1 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, AFIN D'ABROGER LES FRAIS DE RETARD

202203-146

7.26

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 733-1-1 - Règlement modifiant le règlement 733-1 - Règlement concernant la bibliothèque de la Ville de Montréal-Est, afin d'abroger les frais de retard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA22-11013-I - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 - RÈGLEMENT RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES COMPENSATIONS POUR RETARD

202203-147

7.27

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement RCA22-11013-I - Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - Règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) et ses amendements afin d'abroger les compensations pour retard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

CONTRAT DE LOCATION D'ÉCUREUR D'ÉGOUT- DEMANDE DE PRIX TP 2022-04A - LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT - 41 391 \$

202203-148

8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP 2022-04A - Contrat de location d'épureur d'égout- Demande de prix TP 2022-04A - Location d'un camion épureur d'égout.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 41 391 \$ pour le projet TP 2022-04A.

D'octroyer le contrat à Location CM / CM Rental (8240370 Canada Inc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE CONTRACTUEL À DURÉE DÉTERMINÉE

202203-149

9.1

Considérant la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marciel

Et résolu

D'embaucher monsieur René Tousignant à titre de directeur par intérim des affaires juridiques et du greffe pour une durée déterminée à compter du 21 mars 2022.

D'autoriser l'affectation des sommes requises du surplus non autrement affecté si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE

202203-150

9.2

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De créer et pourvoir un poste-cadre de greffier adjoint sous l'autorité de la Direction des affaires juridiques et greffe.

De créer et pourvoir un poste d'agent de marketing sous l'autorité de la Direction loisirs, culture et communications.

D'autoriser la trésorière à procéder aux virements budgétaires requis à même le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 2 000 \$ À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR L'UKRAINE

202203-151

10.1

Considérant la situation de guerre qui sévit en Ukraine.

Considérant les besoins urgents de la population ukrainienne.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De donner 2 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour l'Ukraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 39 Fin : 20 h 15

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyennes suivantes durant la séance :

- Monsieur Jean-Guy Audet
- Madame Diane Blais
- Monsieur Pierre Lebel
- Monsieur Yvan Marsan
- Monsieur Patrick Daudelin
- Monsieur Robert Simard
- Madame Katie Boutin

LEVÉE DE LA SÉANCE

202203-152

14.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Anne St-Laurent (S)

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier